



Vos garanties essentielles...

- Incendie, Tempête, Grêle, Neige, Attentats.
- Dégâts des eaux.
- Bris des glaces, Enseignes lumineuses,
- Vol, Vandalisme.
- Responsabilité Civile Incendie, Dégâts des eaux.
- Responsabilité Civile Générale.
- Défense Pénale et Recours suite à accident.
- Assistance.

Vos garanties optionnelles...

- Dommages électriques.
- Bris des matériels électriques et/ou électroniques.
- Tous risques matériels informatiques portables.
- Pertes de marchandises en congélateurs / chambres froides.
- Frais supplémentaires d'exploitation.
- Transport de biens à l'extérieur.
- Accidents corporels.
- Responsabilité Civile des dirigeants et des mandataires.
- Protection juridique.

Vos garanties « Complément Plus »...

- Votre mobilier et vos matériels associatifs de moins de 3 ans garantis en valeur à neuf.
- Vos frais supplémentaires d'exploitation couverts pour une durée pouvant atteindre 24 mois.
- Votre complément dégâts des eaux.
- Vos aménagements extérieurs, terrasses, piscines, clôtures, arbres situés sur le lieu d'assurance.

Et bien plus encore...

Ces garanties et options s'appliquent selon les conditions et limites prévues au contrat Allianz Associa Pro.

Pour de plus amples renseignements,
votre interlocuteur Allianz est à votre disposition.



Allianz IARD
Entreprise régie par le Code des assurances.
SA au capital de 938 787 416 euros - 542 110 291 RCS Paris.
Siège social : 87, rue de Richelieu - 75002 Paris

www.allianz.fr



Les prestations de la convention d'assistance souscrite par Allianz auprès de Fragonard Assurances (Société Anonyme au capital de 37 207 660 euros - 479 065 351 RCS Paris - Entreprise régie par le Code des assurances - Siège social : 2 rue Fragonard, 75017 Paris) sont mises en œuvre par Mondial Assistance France (S.A.S. au capital de 7 584 076,86 € - 490 381 753 RCS Paris - Siège social : 54 rue de Londres, 75008 Paris - Société de courtage d'assurances - Inscription ORIAS 07 026 669)



Entreprise régie par le Code des assurances
SA au capital de 1 895 248 euros - 382 276 624 R.C.S. Paris
Siège social : 9, boulevard des Italiens - 75002 Paris

Parce que votre association
mérite notre protection.

Allianz Associa Pro

Simplicité, souplesse et sécurité,
pour garantir votre association.





La multirisque Allianz Associa Pro est composée de garanties essentielles et vous donne le libre choix de vos garanties optionnelles.

Les 3 atouts majeurs d'Allianz Associa Pro.

Simplicité

Des garanties essentielles qui couvrent les locaux de votre association et sa Responsabilité Civile dans la pratique de ses différentes activités, notamment l'organisation de manifestations.

Souplesse

Vous choisissez parmi un large éventail d'options en fonction des besoins spécifiques de votre association.

Par exemple :

[Vous utilisez un ordinateur portable ?](#)

La garantie « Tous risques matériels informatiques portables » vous couvre en cas de vol ou de détérioration accidentelle.

[Vous entreposez des denrées périssables ?](#)

La garantie « Pertes de marchandises en congélateurs / chambres froides » vous indemnise des denrées avariées suite à la défaillance d'un réfrigérateur ou d'une chambre froide.

Sécurité

Pour une indemnisation plus favorable et davantage de biens assurés, souscrivez l'annexe garanties « Complément Plus ». C'est un ensemble indissociable de dispositions qui vous permet de renforcer vos garanties essentielles et optionnelles.

Les + produit.

Avec Allianz Associa Pro, vous protégez votre association.

- « Garantie contenu de vos locaux* » :

Allianz Associa Pro couvre les biens appartenant à votre association non seulement dans vos locaux mais également chez vos adhérents.

- Garantie « Responsabilité Civile des dirigeants et des mandataires » de l'association* :

Allianz Associa Pro vous protège contre les conséquences d'une faute commise dans l'exercice de votre fonction y compris pour les frais de défense et de comparution.

- Garantie « Accidents corporels* » :

Allianz Associa Pro prévoit l'indemnisation des adhérents de votre association en cas d'accident survenu dans le cadre de leurs activités :

- indemnités journalières en cas d'incapacité temporaire,
- capital décès ou d'incapacité permanente,
- frais médicaux (selon l'option choisie).

*Ces garanties et options s'appliquent selon les conditions et limites prévues au contrat Allianz Associa Pro.

Quelques exemples pour mieux comprendre :

- **Garanties « Vol / Vandalisme » :**

La trésorière d'une association se fait agresser alors qu'elle transporte à la banque la recette de la dernière manifestation. Grâce à la garantie d'Allianz Associa Pro « fonds et valeurs », l'association est indemnisée pour ce vol.

- **Garanties « Tous risques matériels informatiques portables » :**

L'ordinateur portable de l'association tombe et se brise irrémédiablement sur le sol. L'annexe garanties « Complément Plus » d'Allianz Associa Pro permet à l'association de racheter un ordinateur de la même valeur.

Services

- **Mondial Assistance France** vous apporte des solutions immédiates :

- après un sinistre : le gardiennage et la mise en sécurité de vos locaux,
- tout au long de la vie de votre contrat : un service d'informations juridiques et fiscales et l'accès à un service de renseignements informatiques.

- **Protexia France** vous fait bénéficier de son réseau de juristes et vous propose :

- une information pour la sauvegarde de vos intérêts,
- une intervention à l'amiable auprès de tiers pour trouver une solution favorable,
- une assistance technique et financière en cas de procédure.